

DECRET N° 81-32 du 11 Février 1981

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques de l'Intérim
du Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre
du Tourisme, de l'Artisanat et des
Loisirs pour compter du 16 Février 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUELIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 16 Février 1981, le Camarade Manassé
AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-
Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Arti-
sanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Février 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTAL-MIEBSP
6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-